

Date de transmission de l'acte: 20/03/2026

Date de reception de l'AR: 20/03/2026

046-214603367-DE_009_2026-DE

A G E D I

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIRE SUR LOT**

Séance ordinaire du 20 mars 2026

Date de la convocation : 16/03/2026

Objet : 1 - Délibération relative à la nomination du secrétaire de séance et à l'arrêt du procès-verbal de la séance précédente (DE_009_2026)

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 16 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire Dominique FILHOL.

Présents : Dominique FILHOL, Patrice MATENCE, Louise BOSSUET, Philippe MOURA, Yvette FROIDEFOND, Romain TRILLE, Yolande EYLENBOSCH, Danielle BROCARD, Sébastien BEAUMONT, Virginie BAILLET, Bruno DELLUC

Représentés : - Absents excusés : - Absents :

Secrétaire de séance : Patrice MATENCE

Nomination secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Nomme Patrice MATENCE secrétaire de séance.

Arrêt du procès-verbal de séance du 25 février 2026

Le CGCT indique que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires (Art. L.2121-15).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte le procès-verbal de la séance du 25 février 2026

Signature du secrétaire de séance :
Patrice MATENCE



Fait et délibéré à Vire sur Lot, les jour, mois et an que dessus,
pour copie certifiée conforme

Madame le Maire, Dominique FILHOL



Acte rendu exécutoire par réception en Préfecture et publication en Mairie le 20/03/2026	Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
Madame le Maire 	

